

J'ai lu tout ce que le temps m'a permis de lire de ces deux volumes, que tous les députés ont évidemment reçus. Je me rends compte de la besogne abattue par la Commission et de la mine de renseignements qu'elle a mise à notre disposition. En effet, à titre de député, j'oserais dire que nous n'en tirons pas tout le profit que nous pourrions. Le gouvernement n'en observe certainement pas, dans le bill à l'étude, les principes énoncés par la Commission, mais j'espère que dans un avenir prochain les honorables vis-à-vis auront conscience de la valeur des recommandations du rapport Hall et s'en inspireront.

J'appuie avec énergie l'amendement si éloquemment présenté par mon honorable ami de Simcoe-Est (M. Rynard). Nous apprécions les connaissances professionnelles qu'il apporte à la Chambre. J'appuie l'amendement parce qu'il exprime le principe de collaboration avec les gouvernements provinciaux. En outre, il reconnaît le principe du choix volontaire du particulier. A mon sens, nous n'avons pas le droit de ruiner, par une loi, une profession privée, ou d'interdire à quiconque de retenir les services professionnels de son médecin de famille et de payer les honoraires de sa poche, s'il le désire.

Notre amendement prévoit aussi au préalable une recherche médicale suffisante et la formation d'un nombre convenable de médecins et de personnel médical pour faire face aux exigences futures.

J'aimerais citer une lettre que j'ai reçue d'un membre de la faculté de pathologie de l'Université Queen's. Je me crois chanceux d'avoir reçu cette lettre. Je cite cet éminent pathologiste:

Je me préoccupe du fait que M. Sharp a parlé, dans sa déclaration sur le budget miniature projeté, de la réduction des fonds mis à la disposition de la recherche. Il m'est évidemment difficile de vous écrire de façon complètement logique et objective, car la recherche m'intéresse personnellement. Toutefois, j'aimerais faire le commentaire suivant, qui peut être fait sans allusion à mon intérêt personnel dans la recherche médicale.

Au cours des dernières années, presque tous les membres responsables du gouvernement et tout conseil consultatif responsable, tel que le Conseil économique du Canada, ont souligné que l'unique façon de prévenir l'inflation au Canada est d'obtenir un plus grand pourcentage de diplômés universitaires, de spécialistes et d'hommes de science, afin d'accroître notre productivité par l'application des méthodes les plus avancées. A cet égard, il est vrai aussi que donner à certains une formation spécialisée a pour effet d'influencer la productivité de tout le pays au moyen d'une dépense assez petite. Il semble ainsi qu'un des moyens de combattre l'inflation serait d'accroître les affectations à l'éducation et à la recherche au lieu de les réduire. Ainsi, il est assez alarmant d'entendre de la part d'un ministre responsable du gouvernement une déclaration qui semble indiquer une

certaine ignorance en ce qui concerne l'effet de cette mesure sur la situation anormale dont il se préoccupe. J'espère qu'il s'agit d'une erreur. De toute façon, s'il ne s'agit pas d'une erreur, j'espère que d'autres forces au sein du gouvernement feront leur possible pour réviser la mesure prévue.

A mon avis, nous avons de la chance qu'un homme aussi savant d'une profession libérale nous donne volontairement des conseils au sujet de la mesure à l'étude. Le gouvernement actuel a-t-il manifesté un intérêt quelconque à l'égard de la recherche médicale dans le passé? Ce bill manifeste-t-il l'intérêt du gouvernement en ce qui concerne la recherche médicale à l'heure actuelle? La réponse est évidente: Non.

• (8.10 p.m.)

Une des promesses électorales faites en novembre dernier visait la création de 10,000 bourses universitaires. Monsieur l'Orateur, le gouvernement s'est dérobé même à cette promesse. Il a annoncé récemment que la chose ne l'intéressait pas. J'avais écrit dans mon texte, monsieur l'Orateur, que les bourses d'études ne les intéressaient plus, mais je ne porterai pas cette accusation, espérant que bientôt il reviendra à la raison et s'intéressera de nouveau à ces 10,000 bourses. Mais je le répète, il est évident que cette question ne l'intéresse pas présentement. Il faut reconnaître, monsieur l'Orateur, que si 10,000 bourses du gouvernement étaient versées maintenant à toutes les universités du pays, cela pourrait bien servir la cause du régime d'assurance frais médicaux dans toutes nos provinces, de même que le principe de la recherche scientifique dans le domaine médical, ce qui fait grandement défaut à l'heure actuelle.

Enfin, notre amendement aiderait dès maintenant les personnes qui ne peuvent, pour des raisons financières, obtenir de soins médicaux. J'ai entendu divers chiffres à cet égard; quoi qu'il soit, on estime qu'un tiers des Canadiens tombent dans cette catégorie.

Avant mon départ pour Ottawa, un père de famille a fait appel à moi. Il s'agit d'un infirme de 48 ans qui n'est pas entièrement invalide. Malgré sa grande infirmité, il gagne à peine de quoi vivre, comme ouvrier agricole. Il n'a pas les moyens d'assurer sa famille contre la maladie. En fait, il mériterait de l'aide à proportion de son invalidité physique, mais ses demandes ont toutes été rejetées jusqu'ici. Le gouvernement se soucie-t-il de cette catégorie de citoyens canadiens dans le bill n° C-227? Non. Le gouvernement ne veut accepter aucun amendement. Mais je ferai une prédiction, monsieur l'Orateur. Le projet de loi subira plus d'une modification avant d'entrer en vigueur en juillet 1968.